

AVIS

Journal France-GUYANE du 23/12/2015



AVIS AU PUBLIC

Prescription de la Modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Matoury

Le public est informé que par délibération N°98/15/SU en date du 10 novembre 2015, le Conseil municipal de la Commune de Matoury a prescrit la modification simplifiée N°4 de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la suppression de l'emplacement réservé numéro 13 inscrits au P.L.U. en vigueur en vue de la création d'une voie de liaison entre le chemin Morthium et le quartier Copaya en vue du désenclavement de ce dernier. Compte tenu de la réalisation d'une voie entre le quartier Copaya et la Matourienne (RD24) le maintien de l'emplacement visé n'a plus de justification.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public seront mis à sa disposition à la Mairie de Matoury aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un mois à compter du 04 Janvier 2016.

Le présent avis sera affiché en mairie et pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de la présente modification simplifiée.

Fait à Matoury le 02/12/2015

Le Député-Maire
Gabriel SERVILLE

F3019319